



PREFET DE LA MARNE

Cabinet

Châlons-en-Champagne, le 29 NOV. 2018

SERVICE INTERMINISTRIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES

Tél. : 03.26.26.13.37

Fax : 03.26.65.85.05

Dossier suivi par :

Mme Marie-Josée DORMOIS

Tél. : 03.26.26.13.48

Le Préfet du département de la Marne

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de la Marne

N° 616 / DPC

Objet : Campagne nationale de prévention contre le monoxyde de carbone 2018/2019

Comme chaque année, au début de la saison de chauffe, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Solidarités et de la santé reconduisent la campagne de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

En effet, au cours de cette période, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. La prévention consiste à faire adopter les bons gestes (aérer son logement) mais aussi informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne.

Le monoxyde de carbone demeure encore une cause de mortalité et d'hospitalisation importante puisque 3 856 personnes ont été impliquées dans des intoxications par le monoxyde de carbone survenues depuis le 1^{er} septembre 2017.

A ce titre, votre action est déterminante car vous êtes en lien constant avec la population. Toute communication, pour être efficace, se doit d'être relayée par les autorités locales.

Aussi, je vous demande de bien vouloir relayer auprès de vos administrés, et en particulier auprès de ceux qui vous paraissent les plus vulnérables, les recommandations ci-jointes. Votre action, au plus près de nos concitoyens, est décisive. Relayer les conseils de prévention de base peut permettre d'éviter des drames : contrôler, aérer, nettoyer les cheminées en sont les maîtres mots.

Vous pourrez obtenir de plus amples renseignements sur les sites Internet suivants :
<http://www.interieur.gouv.fr>, www.sante.gouv.fr, www.santepubliquefrance.fr, www.prevention-maison.fr

L'ensemble des documents relatifs à la prévention des intoxications au monoxyde de carbone sont disponibles en téléchargement sur le site de Santé publique France à l'adresse suivante : http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environnement/monoxyde-carbone/outils-information.asp

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Préfet,
La Directrice de Cabinet

Blandine GEORJON